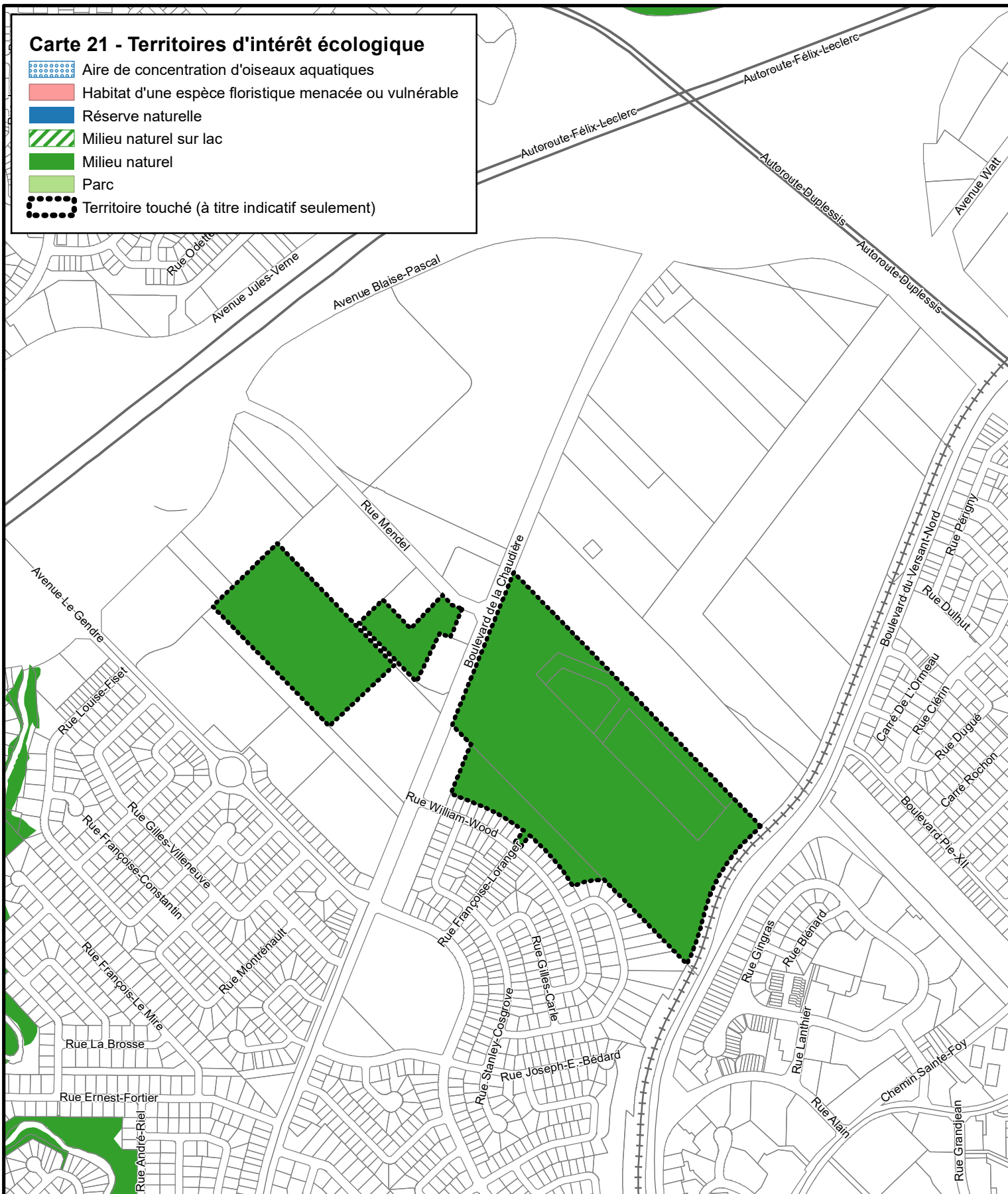


Carte 21 - Territoires d'intérêt écologique

-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
-  Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable
-  Réserve naturelle
-  Milieu naturel sur lac
-  Milieu naturel
-  Parc
-  Territoire touché (à titre indicatif seulement)



SERVICE DE LA PLANIFICATION
DE L'AMÉNAGEMENT ET DE
L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ R.A.V.Q.1310 EXTRAIT DE LA CARTE 21 - TERRITOIRE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Date du plan : 2026-03-27
No du règlement : R.A.V.Q.1806
Préparé par : S.R.

No du plan : RAVQ1806A01
Échelle : 1:10 000